



inFO DDi

Juin 2014

Alors même que se profile à l'horizon une nouvelle zone de turbulence pour l'État territorial, coincé entre d'une part les effets du pacte de responsabilité et ses 18 milliards de coupes sombres pour l'État, et d'autre part une réforme territoriale conduite à la hussarde, FO continue à défendre les agents des DDI dans l'ensemble des dimensions de leurs conditions de travail.

Petite revue de sujets abordés à l'occasion de la réunion de suivi du CT des DDI du 3 juin 2014...

Bilan social 2013 des DDI

Le Secrétariat général du gouvernement prévoit de le présenter à l'occasion d'un comité technique qui se tiendrait courant septembre 2014, conformément aux obligations qui lui sont fixées par arrêté (date limite de la publication d'un bilan social de l'année N : le 30 septembre de l'année N+1).

Force Ouvrière attend avec impatience ce rapport, complété on l'espère en réponse à nos demandes, pour permettre enfin de disposer d'éléments incontestables donnant corps à notre diagnostic alarmant de la situation !

Fonds de modernisation des DDI

Le Secrétariat général du gouvernement a présenté le bilan des précédents appels à projets. Un focus particulier a notamment été réalisé sur les conditions de l'accueil du public dans les DDI, afin de se mettre au niveau du standard demandé par la charte Marianne.

Pour Force Ouvrière, le fonds de modernisation ne saura à lui seul compenser les effets délétères de la suppression des moyens humains, d'une part, et de la dévalorisation des fonctions supports, d'autre part !

Le remboursement des frais de déplacements

Alors que les Ministères des Finances puis de l'Agriculture ont sorti tour à tour des arrêtés haussant le taux de remboursement forfaitaire des nuitées à 70 euros dans les grandes agglomérations françaises, le Secrétariat Général du Gouvernement propose un projet d'arrêté rétrograde qui entérine une nuitée à 60 euros, sauf dans des cas exceptionnels laissés à l'arbitraire des chefs de service. Et il confirme que ce sont bien ces taux qui s'appliqueront à tous les agents en DDI ... même lorsque leur Ministère d'origine leur en propose un meilleur !

Pour Force Ouvrière, il est absolument inadmissible que l'interministérialité conduite à un nivellement par le bas des conditions de travail des agents, et ajoute maintenant au rabetage de leur pouvoir d'achat ... celui de l'indemnisation de leurs déplacements. Il est urgent que le SGG assume ses responsabilités et fasse bouger les lignes concernant le taux de remboursement des nuitées fixé par la Fonction publique !

Force Ouvrière se félicite par contre des avancées obtenues à sa demande dans le contenu de la circulaire d'application.

Application des textes ZUS en DDI

Force Ouvrière a vigoureusement dénoncé les inégalités de traitement entre les agents selon leurs Ministères de rattachement : il est inadmissible que certaines administrations s'estiment au-dessus des lois et « oublient » les bonifications attachées au service des agents dans les territoires les plus en difficulté de la République !

La prévention des risques psychosociaux

Le sujet des risques psychosociaux (concrètement : la violence psychologique infligée aux agents dans le cadre de leur travail) est désormais tellement délaissé par les administrations de l'État qu'il faut à présent rappeler aux services leurs obligations par circulaire !

En l'occurrence, celle de la Fonction Publique, en date du 20 mai 2014, qui vient notamment rappeler aux chefs de service qu'ils sont responsables de la prévention de ces risques, et de l'actualisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Si Force Ouvrière prend acte de l'effort fait par l'administration pour corriger de graves manques dans la conduite de l'État-employeur, elle rappelle que ces obligations sont avant tout contenues dans la loi et qu'il ne devrait pas y avoir besoin de signer des accords la faire appliquer.

Par ailleurs, Force Ouvrière considère que la première des raisons du malaise des agents aujourd'hui, c'est bien une perte de pilotage, de moyens, de lisibilité et de valorisation, ce qu'aucune circulaire ni aucun plan ne saura corriger !

Suppression d'un cycle de mobilité au MEDDE/MLET

Interpellé par Force Ouvrière, le Secrétariat Général du Gouvernement a confirmé qu'il n'avait jamais demandé la suppression d'un cycle de mobilité au MEDDE/MLET, et que la mobilité des agents en DDI était un chantier des plus importants.

Force Ouvrière fustige l'alibi retenu par le MEDDE/MLET, qui voudrait faire rimer « austérité » avec « moindre mobilité » ! Si l'on veut réellement faire avancer le dossier des mobilités, il conviendrait de stopper les baisses de plafond d'emploi dans les Ministères, sources des contraintes de « compteurs » qui gèlent les mobilités jusqu'au sein d'une même DDI !

Signez [ici](#) la pétition lancée par les syndicats FO du MEDDE/MLET avec le soutien de plusieurs syndicats du MAAF !

La gestion de crise en DDI

A l'occasion de cette réunion du comité de suivi, il a été remis au Secrétariat Général du Gouvernement un [courrier](#) récapitulant les observations portées par Force Ouvrière sur le projet de circulaire relatif à la gestion de crise en DDI (voir en annexe).

Pour Force Ouvrière, les moyens dédiés à cette problématique critique atteignent désormais un volume nettement insuffisant pour garantir la sécurité des citoyens mais également des agents intervenant en gestion de crise.

Il est urgent que des effectifs dédiés soient alloués spécifiquement sur ces missions, et que les compétences nécessaires à leur conduite soient préservées et développées.

Les règles de santé et sécurité au travail dans les DDI

En complément de la circulaire Fonction Publique - citée ci-avant -, le Secrétariat Général du Gouvernement prévoit de son côté une instruction aux Directrices et Directeurs pour leur rappeler leur responsabilité (pénale !) dans les règles de santé et sécurité au travail. Elle réaffirme également le rôle central qui doit être confié aux secrétaires des CHSCT, ainsi que la nécessité pour le niveau local de bien remonter au niveau central les informations régulièrement demandées pour la bonne évaluation de l'état général des services.

Force Ouvrière prend acte de ce rappel à la loi à l'attention des DDI : toutefois, elle a également tenu à rappeler en séance la nécessité de responsabiliser des Préfets trop souvent donneurs d'ordres à peu de frais, qui imposent des décisions parfois dangereuses ou anxiogènes pour les agents en laissant « courageusement » aux directions le soin de gérer seules les conséquences dans leurs services !

Et Force Ouvrière réaffirme la nécessité de mettre en place un CHSCT central des DDI !

FORCE OUVRIERE continuera à défendre pied à pied les conditions de travail et de traitement des agents des DDI...

...sans se laisser détourner des questions fondamentales sur les missions et moyens !

Prochain épisode: 10 juillet : Comité technique des DDI (sous réserve)

Fédération de l'Administration Générale de l'État - contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle - fnecfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services - contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances - fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris